



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DES MARCHÉS PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT

*MARCHÉ DU CENTRE
MARCHE PLATEAU D'AVRON*

SOMMAIRE

CHAPITRE I : RAPPORT ADMINISTRATIF

- I. ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE
- II. LISTE DES COMMERCANTS ABONNÉS PAR MARCHÉS
- III. LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION
- IV. COMMISSION DES MARCHÉS
- V. MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

CHAPITRE II : RAPPORT TECHNIQUE

CHAPITRE III : RAPPORT FINANCIER

- VI. GRILLE TARIFAIRE
- VII. ANIMATION DES MARCHÉS
- VIII. COMPTES DE L'EXERCICE
- IX. ANNEXE : TABLEAUX



CHAPITRE I

RAPPORT ADMINISTRATIF

Certifié exécutoire

Acte publié le 22 / 12 / 2025



**Loiseau
Marchés**
CONCESSION DE
DROITS COMMUNAUX
Groupe CORDONNIER

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

I. ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

MARCHÉS DU CENTRE ET DU PLATEAU D'AVRON

A) Les marchés

L'année a été marquée par un ralentissement du pouvoir d'achat qui explique celui de la consommation des ménages. Cette tendance s'est ressentie sur les marchés.

Si le volume de clientèle est, selon les professionnels, identique aux années précédentes, le panier moyen des dépenses par acte d'achat, a diminué de façon significative.

Une réorientation des dépenses des consommateurs vers les loisirs au dépend de secteurs comme l'alimentaire ou le textile est constaté.

Les marchés n'ont pas échappé à cette tendance et la baisse de l'inflation en 2024 n'a pas atténué ce phénomène.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées ne sont pas étrangères aussi aux prix pratiqués et le jugement de la clientèle des marchés est unanime concernant la cherté des prix des produits alimentaires pratiqués sur les marchés. La ville comme le délégataire n'ayant pas de pouvoir sur le sujet, leur rôle se limite à alerter les professionnels à l'occasion des rencontres régulières dont l'objet est de faire le point sur l'activité du ou des marchés communaux.

Cependant, malgré ces constats divers, le secteur des marchés est celui qui supporte le mieux la dégradation économique actuelle contrairement à la grande distribution (casino, Auchan...).

Nous constatons donc une évolution très positive de l'activité commerciale du marché du Centre, quasiment rempli, notamment des commerçants abonnés alimentaires ce qui n'est pas le cas des commerçants volants vendant des produits manufacturés. En effet ces derniers souffrent de la sélection opérée par la clientèle qui privilégie majoritairement leurs achats alimentaires au détriment des produits divers vendus par les volants. Par ailleurs dans leur secteur d'activités, ils doivent faire face à une vive concurrence relative aux achats par internet.

L'activité commerciale du marché du Plateau d'Avron connaît un fléchissement avec 7 commerçants présents fin 2024. Nous continuons à mettre en place tous les moyens possibles afin d'assurer le développement commercial de ce marché mais la clientèle principalement constituée de personnes âgées n'a pas permis aux nouveaux abonnés (produits italiens et fleuriste) de poursuivre positivement leur commerce.

Vous trouverez ci-après la liste des commerçants abonnés au 31 décembre 2024 et les éléments statistiques s'y rapportant.

Les mouvements de place apparaissent dans le listing détaillé des commerçants fourni en annexe pour chacun des marchés ainsi que leurs éléments statistiques.

La gestion des marchés étant en grande évolution depuis quelques années, nous tenons à souligner les points réglementaires et législatifs suivants :

Présentation d'un successeur

L'avènement du droit conféré aux abonnés de présenter un successeur introduit par l'article 71 de la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 - codifié à l'article L.2224-18-1 du Code général des collectivités locales - dite « Loi Pinel », devrait donner lieu à des illustrations dans les mois à venir de plus en plus nombreuses.

En dépit de diverses circulaires préfectorales rappelant l'attribution des emplacements sur le domaine public à titre précaire et révocable, des tentatives de spéculations financières pourraient voir le jour, au détriment de la survie économique des nouveaux entrants. Une attention particulière sur ces sujets devra donc être portée lors des commissions d'attribution de places sur le marché.

Obligation de traitement des bio-déchets

L'obligation de tri et de traitement des biodéchets a été généralisée au 1^{er} janvier 2016 et concerne tous les marchés qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an.

A noter que l'obligation de tri et de valorisation des biodéchets sera généralisée à tous, professionnels ou non à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette prestation dépendant de Grand Paris Grand Est n'a pas encore été mis en place par l'EPT. Elle le sera en 2026.

Interdiction des sacs plastiques

L'article 75 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - codifié à l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement prévoit l'interdiction des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente.

Les commerçants des marchés doivent donc mettre en place des solutions de substitution depuis le 1^{er} juillet 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les emballages plastiques sont interdits pour les colis de fruits et légumes de moins de 1,5kg. Nous avons au fur et à mesure que les lois sur ces sujets étaient promulguées inciter les commerçants concernés à changer d'emballages ou à donner priorité au vrac. Des contrôles réguliers ont été effectués. A ce jour, tous les commerçants utilisent des sacs plastiques 50 microns réutilisables ou bio dégradables, conformes à la loi.

L'évolution de la numérisation au sein de l'entreprise

Dans le cadre de sa recherche constante d'évolution et de modernisation de la gestion des marchés communaux d'approvisionnement, l'entreprise utilise un nouveau logiciel de facturation qui permettra d'apporter une réelle modernisation dans les rapports avec les commerçants mais aussi avec les villes.

De même pour ce qui concerne l'entreprise, ce nouveau logiciel facilitera le traitement des données comme de réponse à donner aux villes dans le cadre du contrôle de la délégation.

1.1 : La transparence pour les commerçants

L'entreprise ainsi dispose de l'exclusivité sur un logiciel de facturation électronique par smartphone et en direct par la 4G.

La facturation par smartphone en Live

Chaque commerçant reçoit la facture directement sur son mobile. Les données collectées sont immédiatement disponibles sur le serveur par synchronisation live.

L'entreprise peut ainsi suivre le travail des régisseurs en direct lors de la séance et opérer des contrôles instantanés et nominatifs.

Les montants facturés sont directement basculés en comptabilité (encaissements/impayés).

Nous garantissons ainsi aux collectivités la transparence et la traçabilité de l'ensemble de la chaîne financière, de la facturation à la certification des comptes.

Un reçu détaillé est remis systématiquement à chaque commerçant. Il comporte toutes les mentions légales ainsi que le détail de facturation nécessaire à la compréhension des droits de place appliqués.

1.2 : La transparence pour la Ville

Nous garantissons ainsi à la Ville la totale traçabilité des opérations financières depuis la facturation jusqu'à l'intégration dans les comptes de notre Entreprise. Ceci a été rendu possible grâce au développement d'un outil informatique complet intégrant la facturation électronique, l'enregistrement des factures en temps réel sur notre serveur et l'importation automatique des données dans notre logiciel de comptabilité.

La collecte des données brutes (identité client, activité, adresse, métrage occupé couvert/découvert, statut) **permet leur traitement à des fins statistiques et d'information disponible pour la Ville.**

La Ville peut ainsi accéder aux données collectées sur notre plateforme sécurisée et avoir ainsi accès au détail de l'intégralité des recettes opérées par séance ou connaître la fréquentation de tel ou tel commerçant non abonné par exemple simplement en rentrant son nom dans le logiciel.

Nos fichiers comportant des données personnelles sont gérés conformément aux obligations légales de sécurité et de confidentialité issues du RGPD 2016/679.

Les données nominatives communiquées à la Ville portent essentiellement sur la liste des commerçants, l'activité et les coordonnées.

S'agissant de la protection des données, ce fichier est à notre usage unique et n'est divulgué à aucun autre tiers.

Le paiement dématérialisé sécurisé

Les commerçants abonnés peuvent régler depuis 2023 leurs factures :

- A distance et en ligne sur le site REGILOG au moyen de leur carte bancaire
- Par virement bancaire. Nos régisseurs sont équipés d'un compte professionnel avec un RIB permettant les virements des commerçants.

En 2025, pour les volants :

- Sur place par carte bancaire via un terminal relié au smartphone

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

- Il convient de préciser que dans le cadre de la délégation, certains aspects qualitatifs ne sont pas du ressort du Délégué, tels que :
 - La qualité de la commercialisation (prix, produits, présentation), du ressort des commerçants.
 - La qualité du respect de la réglementation, du ressort des services de Police et des Autorités Municipales, responsables en matière de police.

- La vérification des différentes conformités (installations personnelles, qualités sanitaires des produits commercialisés etc....), du ressort des services de l'Etat.

Concernant la délégation, comme pour les exercices antérieurs et dans le cadre du respect de ses engagements, les dispositions contractuelles font l'objet d'un suivi permanent effectué par le Délégué et confirmé par des courriers ponctuels adressés aux Autorités Municipales ou aux commerçants.

Indicateurs qualitatifs

- Pour cette analyse, il convient de se référer aux différents courriers enregistrés au cours de l'exercice :
 - Courrier du Délégué à des commerçants transmis en copie aux services de la Ville, 19/09/2024 : courrier à Mr IDDIR Saïd pour abonnements impayés et absence prolongée injustifiée, marché du Centre
19/09/2024 : courrier à Mr HADJ Abdelkader pour abonnements impayés, marché du Centre
20/12/2024 : courrier à Mr HADJ Abdelkader : 2e avertissement pour abonnements impayés, marché du Centre
 - Rappels au Règlement effectués par le Délégué avec information transmise à la Ville.
 - Demandes éventuelles de sanction à l'encontre de commerçants transmises à la Ville.
 - Sanctions éventuellement prises par la Ville à l'encontre de commerçants ayant fait l'objet d'une communication au Délégué.
15/11/2024 : courrier à Mr IDDIR : Mise en demeure avant expulsion pour impayés et absence injustifiée, marché du Centre
12/12/2024 : Arrêté d'exclusion de longue durée de M. IDDIR Saïd, marché du Centre
 - Courriers divers.
6/12/2024 : courrier de la ville au délégué : Renforcement des actions de lutte contre les sacs plastiques
12/12/2024 : réponse au courrier du 6/12/2024 : information sur les actions proposées (distribution de note aux commerçants pour les sensibiliser sur l'interdiction des sacs plastiques à usage unique, mis en place de supports informatifs accrochés sur les stands des commerçants afin de sensibiliser également les usagers).

II. LISTE DES COMMERCANTS ABONNÉS, PAR MARCHÉ

Vous trouverez ci-après, la liste des commerçants abonnés, marché par marché, retraçant les mouvements des commerçants tout au long de l'année (nouvel abonné ou démission), ainsi que le nombre total de commerçants présents au 31 décembre 2024, le métrage occupé et l'activité exercée.

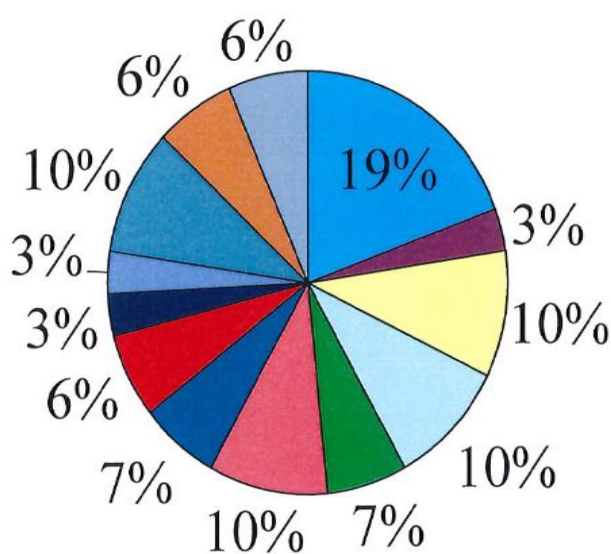
Afin de compléter les éléments de ces listes, nous avons ajouté un tableau indiquant le nombre de commerçants par catégorie d'activité et le pourcentage que représente chacune d'elles par rapport à l'ensemble du Marché.

Enfin, vous trouverez également un tableau récapitulatif regroupant toutes les catégories d'activité de l'ensemble des marchés de votre Ville.

**TABLEAU REGROUPANT TOUTES LES CATEGORIES D'ACTIVITES
DES MARCHES DE NEUILLY-PLAISANCE EN 2024**

Catégories d'Activités	Nbre de Commerçants		TOTAL	Nbre de Mètres Totalisés (en m)		TOTAL	% du nb de commerçts par catégorie
	Centre	Avron		Centre	Avron		
Fruits et Légumes	6	2	8	108	28	136	19
Fruits et Légumes secs olives	1	1	2	8	6	14	3
Poissonnerie	3	1	4	41	12	53	10
Charcuterie/Triperie	3	1	4	30	7	37	10
Boucherie	2	1	3	21	8	29	7
Volailles/Rôtisserie	3	0	3	21	0	21	10
Boulangerie Pâtisserie	2	0	2	14	0	14	7
Beurre Œuf Fromage	2	1	3	22	10	32	6
P.T.A.O	1	0	1	8	0	8	3
Produits Italiens	1	0	1	8	0	8	3
Produits orientaux - Libanais	3	0	3	21	0	21	10
Divers alimentaires	2	0	2	18	0	18	6
Fleurs	2	0	2	19	0	19	6
TOTAL	31	7	38	339	71	410	100

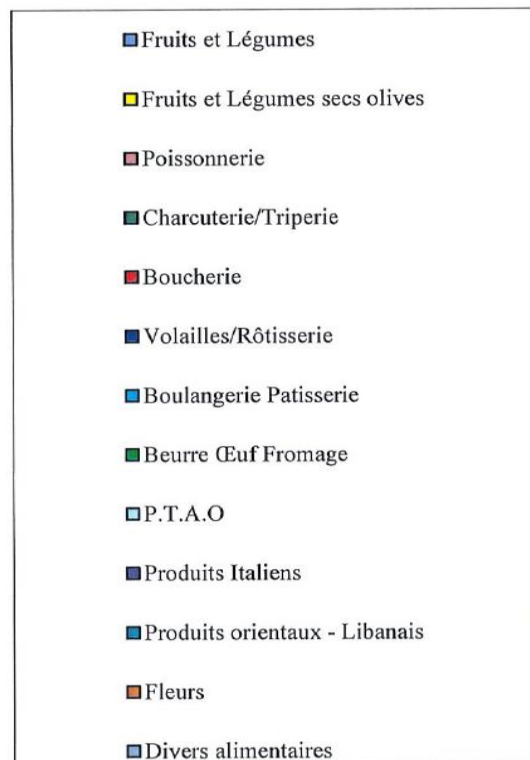
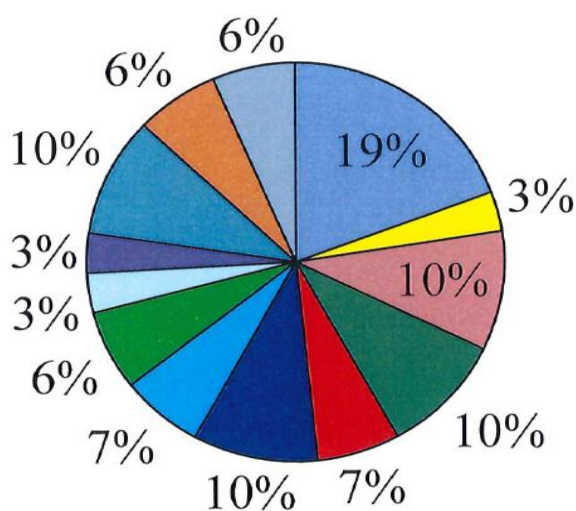
**POURCENTAGE DU NOMBRE DE COMMERCANTS EN FONCTION DES
CATEGORIES D'ACTIVITES DES MARCHES DE NEUILLY PLAISANCE
CONFONDUS**



**TABLEAU DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTIVITES
DU MARCHE DU CENTRE EN 2024
NEULLY-PLAISANCE**

Catégories d'Activités	Nombre de Commerçants	Nombre de Mètres Totalisés (en m)	% du nb de commerçets par catégorie
Fruits et Légumes	6	108	19
Fruits et Légumes secs olives	1	8	3
Poissonnerie	3	41	10
Charcuterie/Triperie	3	30	10
Boucherie	2	21	7
Volailles/Rôtisserie	3	21	10
Boulangerie Pâtisserie	2	14	7
Beurre Œuf Fromage	2	22	6
P.T.A.O	1	8	3
Produits Italiens	1	8	3
Produits orientaux - Libanais	3	21	10
Fleurs	2	18	6
Divers alimentaires	2	19	6
TOTAL	31	339	100

Nombre de Commerçants



VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE MARCHÉ DU CENTRE

LISTE DES COMMERCANTS DE L'ANNEE 2024

Nom	Prénom	Activité	Enseigne	Siret	Adresse	PRESENT DU AU	METRAGE
AVIGNON	Gaëlle	Charcuterie	L'APPETIT GOURMAND	951652231 MELUN	19 rue Eugène Brisson	01/09/2023	8
BAUMBERTNER	Jeanine	Fleurs		325236795 CRETEIL	30 rue Entrocamento	01/01/2020	12
BENHAMOU	Jerome Samuel	Fruits et Légumes	MY ZEST	890989205 VERSAILLES	4 parc de Diane	01/10/2022	15
BOULA-JERI	Frédéric	Aviculteur	CPDA BOULA-JERI SAS	305808990 MELUN	Rouie de Villepeleur	01/01/2020	8
COLOSIMO	Raffaël	Produits Italiens	LE BLE DE RAPHAEL	809138118 MELUN	46 rue de Corcôn et de Meillant	01/01/2020	8
CORRE	Marilyne	Beurre Oeufs Fromages	LES FROMAGES DE MARY	535365142 CRETEIL	Zac de la Butte Geïyen 201 av des roses	01/01/2020	11
DE MAGALHAES	Jérémy	Beurre Oeufs Fromages	LE P'TIT MARCHÉ DU FROMAGE	823241975 REIMS	Ferme de la Borde	01/03/2024	11
DRUESNE	Sophie Cécile	Boulangerie		397561028 MELUN	Rouie de Chery Ferme de la Borde	19/01/2021	6
DUVAL	Aurore	Poissonnerie	VENT D'OUEST	493319040 MEAUX	2 route de Bernay	01/01/2020	14
FERNANDES	Jérôme	Bouvette	SAS FERNANDES & CIE	913182192 CRETEIL	114 rue du Général de Gaulle - Bât. A	01/08/2022	13
FONTAINE DESHAIES	Laurence	Volailles Oeufs	LES 5 FONTAINE	440513430 EVRY	13 Avenue des Bleuets	01/01/2020	7
GARCIA	David	Fruits et Légumes	AU RENOUVEAU DU FRUIT	510947351 MEAUX	9 ter rue des sablons	01/01/2020	18
GUILBERT	Alain	Fleurs		334882164 MEAUX	55 Grande Rue	01/01/2020	6
HADI ABDELKADER	Jamal	Boucharie		439191248 MEAUX	7 avenue des Chênes	01/01/2020	9
IDDIR	Saïd	Poissonnerie	LA SIRENE LILA	838077354 EVRY	98 rue de la Papeterie	01/01/2020	12
JAILLED	Ayoub	Fruits	JELLADE HOUNAYDA	838802699 CRETEIL	68 allée de Bretagne	01/01/2020	11
JAMOURI	Hind	Fruits secs Olives Epices		887787737 EVRY	18 avenue Simone	19/01/2021	8
KHOUMI	Rabah	Beurre Oeufs Fromages	LA FROMAGERIE DE PLAISANCE	419633621 BOBIGNY	15 rue de Chanzy	01/01/2020	11
MAGADUR	Patricia	Fruits et Légumes	MAGADUR PRIMEURS	480407691 MEAUX	2 route de Bernay Nesles La Giberde	01/01/2020	36
MALROUX	Jean	Fruits et Légumes	MALROUX FRUITIER	398023218 BOBIGNY	5 rue de la Solidarité	01/01/2020	18
MARQUES	Celia	Rôtisserie	MCR	452129042 CRETEIL	11 rue de Genilly	01/01/2020	6
MARVIE	Didier	Poissonnier		509956431 BOBIGNY	9 rue des amandiers	08/12/2020	15
MILVILLE	Stéphane	Maratcher	EARL MILVILLE	451673388 MEAUX	180 rue du Faubourg Saint Nicolas	01/01/2020	10
MOREAU/ISRAEL	Florence	Boulangerie	AUX DELICES D'ALICE	479652159 CRETEIL	9 bis avenue Victor Hugo	01/01/2020	8
OUBOUSKOUR	Mustapha	Produits Orientaux	IMLIMWEL	81208571 CRETEIL	19 résidence des Iles	01/01/2020	8
PAGERIE	Christophe	Pommes de Terre		353914107 BOBIGNY	38 rue Alexandre 1er	01/01/2020	8
Pâques	Régis	Boucharie		438447334 BOBIGNY	72 rue du Docteur Roux	01/01/2020	12
PAROUD	Fedy	Produits libanais	MAZA	883594238 BOBIGNY	4 allée Jean Li Sen Lie	01/12/2021	7
SO	Bulhavy	Produits asiatique		514819622 MEAUX	12 rue Boris Pasternak	19/01/2021	6
TAVERNIER	Christophe	Triperie		499081008 MELUN	13 rue Saint-Aignan	01/01/2020	8
THOMAS	Patrick	Traiteur type antillais	LES DELICES DE PATHO	503939330 MEAUX	3 rue Jean Mermoz	01/01/2020	6
VEYRAT	Laurent	Charcuterie Traiteur		394386015 BOBIGNY	8 rue du Pré de l'Arche	01/01/2020	14
TOTAL : 31 COMMERCANTS PRESENTS AU 31/12/2024							
MISE A JOUR LE 31/12/2024							
MOIS DE DECEMBRE							

Certifié exécutoire

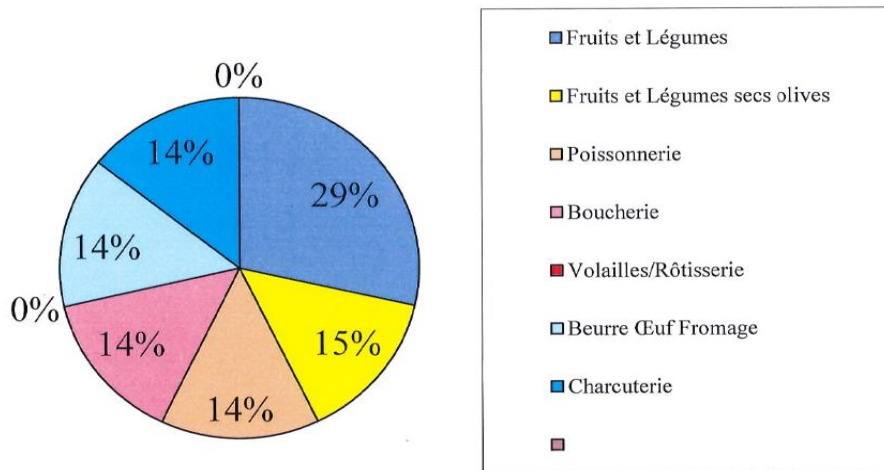
Acte publié le 22 / 12 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

**TABLEAU DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTIVITES
DU MARCHÉ DU PLATEAU D'AVRON EN 2024
NEUILLY - PLAISANCE**

Catégories d'Activités	Nombre de Commerçants	Nombre de Mètres Totalisés (en m)	% du nb de commerçets par catégorie
Fruits et Légumes	2	28	29
Fruits et Légumes secs olives	1	6	15
Poissonnerie	1	12	14
Boucherie	1	8	14
Volailles/Rôtisserie	0	0	0
Beurre Œuf Fromage	1	10	14
Charcuterie	1	7	14
	0	0	0
TOTAL	7	71	100

**POURCENTAGE DU NOMBRE DE COMMERCANTS EN
FONCTION DES CATEGORIES D'ACTIVITES**



VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE MARCHÉ D'AVRON

LISTE DES COMMERCANTS ABONNES DE L'ANNEE 2024

Nom	Prénom	Activité	Enseigne	Siret	Adresse	PRESENT DU	AU	METRAGE
COLLARD	Philippe	Fruits et Légumes		441172145 MELUN	95 B rue du Bois de Combault 77340 PONTAULT COMBAULT	01/01/2020	31/12/2024	16
FONTAINES DESHAIES	Laurence	Volailles Oeufs	LES 5 FONTAINE	440513430	13 avenue des Bleuets 91210 DRAVEIL	01/01/2020	30/09/2024	6
GARCIA	David	Fruits et Légumes	AU RENOUEAU DU FRUIT	510947351 MEAUX	13 ruelle des Pierres 77220 PRESLES EN BRIE	01/01/2020	31/12/2024	12
GARCIA	Ludovic	Olives F&L secs	GARCIA LUDOVIC	342887742 EVRY	51 rue Hoche 91330 YERRES	01/01/2020	31/12/2024	6
LECLERE	Sébastien	Charcuterie Boucherie	Charcuterie Boucherie de Charmy	789898343 MEAUX	25 avenue François Delachapelle 77450 LESHES	02/07/2021	31/12/2024	7
LEVISTE	Sophie	Beurre Oeufs Fromages		341013217 BOBIGNY	791 rue de Condé 77860 COEUILLY PONT AUX DAMES	01/01/2020	31/12/2024	10
Pâques	Régis	Boucherie		438447534 BOBIGNY	72 rue du Docteur Roux 93370 MONTFERMEIL	01/01/2020	31/12/2024	8
YART	Stéphane	Poissonnerie	POISSONNERIE YART	800764490 MEAUX	6 rue Mozart 77450 ESBLY	01/01/2020	31/12/2024	12

TOTAL : 7 COMMERCANTS
PRESENTS AU 31/12/2024
MISE A JOUR
AU 31/12/2024 **MOIS DE DECEMBRE**

Certifié exécutoire

Acte publié le 22 / 12 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

RECAPITULATIF COMMERCANTS VOLANTS 2024

Marché du Centre - Neuilly Plaisance

Mois	Nb commerçants	Mètres Linéaires
janv-24	19	90
févr-24	13	71
mars-24	28	129
avr-24	33	143
mai-24	26	121
juin-24	38	191
juil-24	28	117
août-24	15	60
sept-24	28	132
oct-24	30	156
nov-24	24	120
déc-24	31	147

III. LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION

- 1 Régisseur

Mr *Mustapha ALLAM*,

Chargé notamment du placement des commerçants et de la perception des droits de place.

- 4 employés au nettoyage au marché du Centre
- 1 employé au nettoyage au marché du Plateau

IV. COMMISSION DES MARCHÉS ET RÉUNIONS DIVERSES.

L'année 2024 a été marquée par une réunion de travail organisée par Monsieur le Maire le 7 novembre pour faire un état du commerce non sédentaire et annoncé une prochaine soirée avec l'ensemble des commerces sédentaires et non sédentaires.

Elle s'est tenue le 25 novembre et a rencontré un grand succès auprès des nocéens.

Une réunion le 9 décembre avec l'ensemble des participants a permis de faire le point sur la tenue de cette soirée.

Nous avons pour notre part recueilli l'accord de quelques commerçants des marchés qui avaient réalisé des stands de dégustation de leurs produits et prenaient des commandes. De même de nouveaux nocéens ont pu découvrir les commerces concernés. Notre entreprise avait réalisé de même un stand de présentation générale des marchés de la ville.

Il n'y a pas eu de réunion de commission des marchés en 2024.

V. MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

Aucune hausse tarifaire n'a été appliquée et la redevance est toujours fixée à la somme de 8 206 €.

Il est à rappeler que le contrat des droits de place et d'exploitation des marchés d'approvisionnement est un contrat d'une nature particulière. Il est d'abord un affermage de la perception des droits de place qui est affermée et non concédée. Le fermier perçoit les droits de place pour son compte et non celui de la commune, à charge pour lui de reverser une partie des sommes perçues sous la forme d'une redevance. Ces recettes sont des recettes de nature fiscale et non des redevances pour un service rendu.

Il est ensuite une concession de service en tant que la commune concède l'exploitation d'un service précisément défini dans le contrat : l'exploitation des marchés d'approvisionnement communaux qui comprend des missions limitativement définies dans le contrat.

Ceci rappelé, s'agissant du contrat conclu avec la commune, le traité nous a également confié l'exécution de divers travaux expressément prévus à l'article 15 pour la rénovation d'ouvrages cédés en toute propriété à la ville dès leur achèvement. L'article 18 du contrat a confié au fermier et concessionnaire de service des travaux d'entretiens courants de type locatif.

A l'exception des travaux limitativement énumérés à l'article 15 du contrat, la commune ne nous a concédé aucune mission relative à des biens immobiliers.

La ville, propriétaire des bâtiments conserve donc ses prérogatives d'intervention technique en termes de clos, couvert et sur le sol du domaine communal comme de renouvellement de ses biens. Le patrimoine immobilier constitué par les deux marchés couverts, propriété de la ville, ne subit pas non plus de « variation immobilière ».

Nous fournissons donc ci-après, les informations relatives à l'entretien des bâtiments dans le cadre des dispositions du décret cité à l'article 18 du contrat, et ce conformément à ce que prévoit l'article 26 du contrat, qui énumère les informations à fournir par le concessionnaire correspondant à l'objet du contrat.

CHAPITRE II
RAPPORT TECHNIQUE

Certifié exécutoire

Acte publié le 22 / 12 / 2025



Loiseau
Marchés
CONCESSION DE
DROITS COMMUNAUX
Groupe CORDONNIER

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Dispositions prévues à l'article 18 du contrat

I. ENTRETIEN LOCATIF DES MARCHÉS

Le budget général d'entretien des sites (contrat d'entretien avec les entreprises et interventions diverses...), s'est élevé à la somme de :

ANNÉE 2024 : 8 369,66 EUROS HORS TAXES

- La société ATECHYGIENE chargée de la destruction des nuisibles, est intervenue sur le marché du Plateau d'Avron en avril, juin, septembre et décembre 2024 et sur le marché du Centre en mars, septembre et novembre 2024 afin d'effectuer la dératisation de l'ensemble du marché.
- Ces mêmes opérations sont également programmées pour l'année 2025 sur le marché du Centre et du Plateau d'Avron.
- Le Bureau VERITAS a procédé à la vérification périodique des installations électriques générales du marché du Centre en mars 2024.
- La société FECIS a effectué la vérification et la maintenance de l'alarme, de la mise en service des extincteurs et d'un RIA ainsi que de la mise en place de plans d'évacuation du marché du Centre en février 2024.
- Le bureau de contrôle SOCOTEC a procédé à la vérification des installations électriques générales du marché du Plateau d'Avron ainsi qu'aux installations électriques personnelles des commerçants de ce même marché en mars 2024.
La SOCOTEC a également procédé à la vérification des installations électriques personnelles des commerçants du marché du Centre en mars 2024.
A l'issue de ces contrôles, un rapport individuel a été remis à chaque commerçant concerné afin d'effectuer, s'il y avait lieu, les levées d'observations mentionnées.
Le coût de cette intervention ne figure pas sur le tableau des dépenses d'entretien, puisque la facture est répartie et remboursée par les commerçants.
- La société SOLIER a effectué l'entretien de la brosseuse en février 2024.

Ces dépenses d'entretien constantes nous permettent entre autres, de répondre au mieux aux contraintes liées aux normes d'hygiène et de sécurité s'appliquant aux E.R.P. (Etablissements Recevant du Public).

Nous nous efforçons ainsi, de maintenir sans cesse un outil commercial en bon état afin de permettre aux commerçants d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions d'exploitation possibles.

ENTRETIEN LOCATIF 2024 NEUILLY-PLAISANCE

N°	DATE	SOCIETE	NATURE	H.T
1	30/04/24	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératization de l'ensemble du marché	130,36
2	12/06/24	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératization de l'ensemble du marché	130,36
3	27/09/24	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératization de l'ensemble du marché	130,36
	26/12/24	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératization de l'ensemble du marché	130,36
4	27/03/24	ATECHYGIENE	Marché du Centre : Traitement de dératization de l'ensemble du marché	181,01
5	26/09/24	ATECHYGIENE	Marché du Centre : Traitement de dératization de l'ensemble du marché	181,01
6	22/11/24	ATECHYGIENE	Marché du Centre : Traitement de dératization de l'ensemble du marché	181,01
7	12/03/24	BUREAU VERITAS	Marché du Centre : Vérification périodique des installations électriques générales (y compris complément rapport quadriennal)	708,61
8	09/02/24	FECIS	Maintenance centre alarme + mise en service extincteur EP6 et TGBT	1 265,00
9	09/02/24	FECIS	Mise en service d'un RIA (fourniture, dépose et pose)	2 061,80
10	11/02/24	FECIS	Mise en service extincteurs (2 EP6, 1 PP6 et 1 CO2)	558,20
11	12/02/24	FECIS	Plan évacuation (10 exemplaires)	1 498,00
12	29/03/24	SOCOTEC	Marché du Plateau d'Avron : Vérification périodique des installations électriques générales	200,00
13	28/02/24	SOLIER	Achat de brosses	79,60
14	29/02/24	SOLIER	Prestation d'entretien sur machine brosseuse	85,23
	17/10/24	SOLIER	Achat de plateau + brosses	111,60
15	31/01/24	PROXIMAT	Achat 2 raclettes + manche balai coco	18,85
16	15/03/24	PROXIMAT	Produit entretien	141,50
17	31/07/24	PROXIMAT	Achat détergent karcher (20 L) + raccords robinet et tuyaux	188,20
18	15/11/24	PROXIMAT	Achat détergent karcher (20 L) + petit matériel d'entretien	204,80
19	29/11/24	PROXIMAT	Achat détergent karcher (20 L)	183,80
20				
21				
22				
23				
24				
Solde				8 369,66

II. Inventaire et préconisations

Marché du centre

EXTINCTEURS

N°	LOCALISATION	MARQUE	type	ANNEE	VALEUR NEUF	MAIN D'ŒUVRE REMPLACEMENT+ DENATURATION
1	CIRCULATION	IPS	EP6L	2023	96,80 €	15,90 €
2	CIRCULATION	IPS	EP6L	2023	96,80 €	15,90 €
3	CIRCULATION	PRO	EP9L	2016	96,80 €	15,90 €
4	CIRCULATION	PRO	EP9L	2016	106,48 €	15,90 €
5	CIRCULATION	PRO	CO2 2kg	2016	108,50 €	15,90 €
6	CIRCULATION	AND	EP6L	2024	96,80 €	15,90 €
7	CIRCULATION	PRO	EP6L	2022	96,80 €	15,90 €
8	STAND FRUIT ET LEGUME	PRO	PP6KG	2021	98,80 €	15,90 €
9	CENTRE	PRO	EP6L	2015	96,80 €	15,90 €
10	CAFETERIA	PRO	CO2 2kg	2021	108,50 €	15,90 €
11	TGBT	PRO	CO5KG	2024	125,80 €	15,90 €
12	CIRCULATION	AND	EP6L	2024	96,80 €	15,90 €
TOTAL :					1 225,68 €	190,80 €

RIA

N°	LOCALISATION	MARQUE	DN	ETAT	VALEUR NEUF	MAIN D'ŒUVRE REMPLACEMENT+ DENATURATION
1	SORTIE	DESAUTEL	33/30	conforme	849,85 €	750,00 €
2	ENTREE	DESAUTEL	33/30	conforme	849,85 €	750,00 €
3	CENTRE	DESAUTEL	33/30	conforme	849,85 €	750,00 €
TOTAL :					2 549,55 €	2 250,00 €

Marché du Plateau d'Avron

EXTINCTEURS

N°	LOCALISATION	MARQUE	type	ANNEE	VALEUR NEUF	MAIN D'ŒUVRE REMPLACEMENT+ DENATURATION
1	CIRCULATION	and	EP6L	2024	96,80 €	15,90 €
2	CIRCULATION	and	EP6L	2024	96,80 €	15,90 €
3	CIRCULATION	and	Co2 2kg	2024	108,50 €	15,90 €
4	Local poubelle	and	Pp6 kg	2024	98,80 €	15,90 €
TOTAL :					400,90 €	63,60 €

DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Marché du centre

Ce marché rénové en 1994 souffre de l'usure des années passées. Il doit faire l'objet d'une rénovation lourde techniquement mais aussi d'une adaptation aux nouvelles attentes relatives aux besoins d'une nouvelle clientèle génération plus jeunes et aux besoins Nous fournissons l'inventaire-diagnostic joint et les préconisations.

ENVELOPPE - STRUCTURE - COUVERTURES

Structure du bâtiment :

Structure principale :

- Structure en béton armée, composée de portiques en Y encastres dans le sol, reliés par 3 pannes en béton armé de chaque côté ;

Certifié exécutoire

Acte publié le 22 / 12 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

- Charpente sommaire en métal ajoutée sur les portiques en Y, composée de tubes aciers et profilés

Sol :

- Sol composé d'un dallage béton supposé sur terre-plein, avec socles maçonnés et caniveaux filants d'évacuation des EU ;
- Dallage en pente selon la diagonale nord-ouest / sud-est.

Etat :

Structure béton en bon état.

Parties de charpente sans désordre apparent, composant un ensemble sommaire sans sophistication dans le détail d'assemblage.

Couverture :

- Couverture des charpentes globalement en panneaux ondulés de type FIBROCIMENT peint en blanc, avec incorporation ponctuelle de surfaces traitées en panneaux ondulés translucides ;
 - Parties verticales du shed fermées avec des panneaux translucides comportant des châssis vitrés aluminium de désenfumage ;
 - Anciennes protections extérieures avec ventelles aluminium ;
 - Travée centrale traitée en voûtain translucide type polycarbonate simple peau et tôle pleine cintrée
- Chéneaux encaissés filants entre les sheds, descentes pluviales en partie centrale du bâtiment (recueil intermédiaire en milieu de pente) et en façade sud côté place (point bas).

Etat :

Les couvertures constituent un ensemble sommaire.

Les panneaux FIBROCIMENT semblent vraisemblablement contenir de l'amiante

Façades :

- Façades nord et sud en maçonnerie de briques appareillées (soubassement, piédroit, linteaux), avec remplissage des trumeaux en parement type meulière ;
- Murs latéraux avec fermeture en maçonnerie ;
- Traitement des fermetures avec grilles coulissantes ajourées et fermeture au vent avec rideau translucide.

Etat :

Les façades sont indépendantes des structures et servent de fermeture au bâtiment.

Les grilles des accès ne permettent pas une fermeture étanche à l'eau du bâtiment.

Ces dispositifs de fermeture ne permettent pas d'éviter l'intrusion d'animaux, notamment de volatiles.

LES PRESTATIONS INTERIEURES / SECOND CEUVRE

Revêtements :

Sols :

- Dallage en béton grenailé avec revêtement type peinture de sol ou résine ;
- Caniveaux de recueil des EU avec grilles fonte.

Murs :

- Peinture sur les éléments de maçonnerie et structure en Y.

Plafonds :

PM, matériaux bruts de couverture :

- Sous-face de couvertures en panneaux ondulés peints en blanc ;
- Sous-face en tôles d'acier cintrées et panneaux translucides ;
- Flocage CF au droit du tiers.

Etat :

Les matériaux et revêtements restent sommaires.

Etals :

La plupart sont trop anciens, pas entretenus et ne projettent pas l'image de qualité alimentaire alors que les produits vendus le sont en majorité.

La buvette rentre dans le même diagnostic et mérite d'être réaménagée.

LES PRECONISATIONS TECHNIQUES ET COMMERCIALES

Une requalification complète de la halle, tant dans sa perception extérieure que dans ses aménagements intérieurs, s'impose.

Il s'agit de renforcer l'attractivité du site, d'améliorer le confort des usagers et de valoriser l'image du marché.

Les aménagements intérieurs

- Restituer la transparence au sein de la halle afin de favoriser une lecture d'ensemble des commerces, et ainsi stimuler la dynamique commerciale.
- Unifier les étals non réfrigérés
- Relocaliser et requalifier la buvette, en créant un lieu de sociabilité identifiable, différencié par :
 - Une terrasse extérieure dans le prolongement de l'espace de consommation intérieur.
 - Un nouveau comptoir valorisé architecturalement.

- Les installations actuelles des commerçants présentent une hétérogénéité marquée, nuisant à la lisibilité et à l'unité architecturale de la halle :
- Les bandeaux d'enseignes, souvent massifs et non coordonnés, obstruent la perception du volume intérieur.
- Les aménagements arrière des étals, allant du sol au plafond, suppriment toute transparence, cloisonnant l'espace et pénalisant la dynamique commerciale.

Cette fragmentation visuelle rend le volume de la halle illisible, et contribue à une perte d'attractivité pour les usagers.

Hors les interventions classiques relatives aux installations électriques et à la mise en place d'une luminosité améliorée dans les allées comme des installations de sécurité, devra être opéré :

- La remise en peinture de l'ensemble de la halle
- Le retraitement du sol dans les allées

Les aménagements extérieurs

- Améliorer la visibilité du marché par la mise en place de nouvelles enseignes et d'une signalétique adaptée.
- Requalifier les façades par le remplacement des portes existantes par des ensembles en acier, combinant parties vitrées et parties pleines, permettant notamment :
 - Une sécurisation efficace du bâtiment.
 - La prévention des intrusions hors horaires d'ouverture.
 - La revaloriser des façades lorsque le marché est fermé.
- Aménager les abords extérieurs en lien avec la buvette :
 - Création d'une terrasse pour renforcer l'attractivité du lieu.
 - Percement de baies vitrées dans les parties pleines de façade pour :
 - Augmenter la lumière naturelle dans l'espace de dégustation.
 - Renforcer la relation visuelle entre intérieur et extérieur.

Marché du Plateau d'Avron

Ce marché, récemment rénové, reste un élément commercial marquant du quartier.

Il souffre de peu de défauts.

Cependant deux problématiques devront être étudiées :

- l'ensoleillement du fait des panneaux transparents à changer par des panneaux translucides
- la gêne occasionnée par la pluie par temps de vent par des compléments de vitrages manquants

III. Situation des biens

Les deux marchés appartiennent à la commune. A ce titre ils sont par définition des biens de retour.

La nature du contrat sans fourniture spécifique de matériels de la part du délégataire (matériels d'abris mobiles par exemple : bâches, piquets pannes...) ne comporte pas de biens de reprise.

* * *

Certifié exécutoire

Acte publié le 22 / 12 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

CHAPITRE III

RAPPORT FINANCIER



Loiseau
Marchés
CONCESSION DE
DROITS COMMUNAUX
Groupe CORDONNIER

Certifié exécutoire

Acte publié le 22 / 12 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

VI. GRILLE TARIFAIRE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

LE MAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 19 mars à dix neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 13 mars 2019.

CHRISTIAN DEMUYNCK

N°2019.03.09 – Marchés publics d’approvisionnement – Passation d’un avenant n°18 au traité de concession du 17 février 1994.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, M. PELISSIER, Mme DOMINGUEZ, M. MALAYEUDE, Mme PELISSIER, M. VALLEE, Mme MAZDOUR, Mme BONGARD, M. MARTINACHE, Mme MOHEN-DELAPORTE, Mme FAGIANI, M. CADET, Mme LAMAURT, Mme CHOLET, M. TOURE, M. PIAT, Mme DIAS, Mme BOILEAU, M. ASSAS, M. PEREIRA, Mme SENE-TOUCHARD, M. TAGLANG, M. SAUNIER, Mme BIENTZ.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35
Membres présents à la séance ou Régulièrement représentés : 30

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BUTIN donne pouvoir à M. PIAT
M. BERTHIER donne pouvoir à M. CADET
M. GIBERT donne pouvoir à Mme DOMINGUEZ
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme LAMAURT
Mme PONCHARD donne pouvoir à M. PEREIRA
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation

Le 22 mars 2019

Le Maire,



ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. FERRERI, M. BENAICHE, M. MOMPLOT, Mme JARY, M. VALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. TOURE.

En application de l'article L.2131-1 du C.G.C.T
Document déposé à la Préfecture de Bobigny

Le
Notifié le

Acte rendu exécutoire,
Le Maire

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 22 / 12 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Séance du 19 mars 2019
N°2019.03.09

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OBJET : Marchés publics d'approvisionnement – Passation d'un avenant n°18 au traité de concession du 17 février 1994.

Sur présentation de Madame Sylvie SENE-TOUCHARD, Conseillère Municipale Déléguée aux relations avec les commerçants des marchés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.1411-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 1994, approuvant le contrat de concession pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville conclu avec la Société LOISEAU MARCHÉS SAS pour une durée de 30 ans,

Vu l'article 24 dudit traité prévoyant que le tarif général des perceptions est actualisable chaque année, en application de la formule de révision qu'il contient,

Vu l'article 19 dudit traité prévoyant que la redevance d'exploitation annuelle et forfaitaire versée par la Société à la Ville évolue dans les mêmes proportions que les droits de place,

Considérant la proposition du concessionnaire d'appliquer une augmentation de 3.80 % sur les tarifs, et l'avis favorable des représentants de l'association des commerçants du marché.

Considérant l'avis favorable de la commission du commerce, de l'artisanat et du personnel du 14 mars 2019,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 27 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE**

ARTICLE 1 : ADOPTE les tarifs mentionnés ci-dessous :

Désignation	Tarifs HT 2019
Pour les places ou fraction de places abonnées couvertes de 2 m de façade sur allée ou sur passage transversal.	5,32 €
Pour les places abonnées non couvertes, par mètre ou fraction de mètre linéaire de façade marchande sur allée ou sur passage transversal.	2,14 €
Supplément pour place d'angle.	0,47 €
Droit de stationnement ou de déchargement (par véhicule).	0,93€
Pour resserre ou utilisation d'un étal fixe ou d'une table de travail, resserre ou utilisation d'un billot, d'une étagère... par mètre linéaire.	0,31 €
Pour les commerçants non abonnés, supplément sur tarif abonné non couvert par mètre ou fraction de mètre linéaire de façade marchande sur allée ou passage transversal.	0,42 €
Redevance d'animation et de publicité : par commerçant et par séance de marché.	2,60 €

ARTICLE 2 : DIT que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} avril 2019.

ARTICLE 3 : APPROUVE la réactualisation dans les mêmes proportions du montant de la redevance forfaitaire à la charge de la Société LOISEAU MARCHES SAS.

ARTICLE 4 : APPROUVE la modification du tableau récapitulatif des montants de la redevance forfaitaire annuelle jusqu'au terme du contrat de concession.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°18 intégrant l'actualisation desdits tarifs ainsi que de la redevance forfaitaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Tous les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme au registre.

Christian DEMUYNCK

Maire



VII. ANIMATION DES MARCHÉS

Nous précisons que la redevance animations est une redevance pour service rendu et qu'à ce titre, elle se différencie des droits de place.

Elle alimente un budget spécifiquement dédié aux animations des marchés, ledit budget devant être dépensé dans l'année. A ce titre, nous fournissons le détail recettes- dépenses de ce budget de façon séparée de celle des comptes généraux de la concession.

Compte-rendu chiffré Hors Taxes de l'exercice 2024

Du budget "ANIMATION & PUBLICITÉ" géré par la Société LOISEAU MARCHÉS.

TOTAL DES CRÉDITS ENREGISTRÉS SUR LE COMPTE :

Solde créditeur au 31/12/23 : 10 284,32 Euros

Versement des cotisations des commerçants : 13 668,00 Euros

TOTAL CRÉDIT : **23 952,32 Euros**

TOTAL DES SORTIES : 19 963,81 Euros

Certifié exécutoire

Acte publié le 22 / 12 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Dépenses affectées aux opérations ci-après :

AVRIL 2024

Pâques : 1 701,29 Euros

MAI 2024

FÊTE DES MÈRES :2 325,10 Euros

JUIN 2024

FETE DE L'ETE / :2 465,90 Euros

SEPTEMBRE 2024

FETE DE LA RENTREE : 3 991,90 Euros

OCTOBRE 2024

FETE DU GOUT : 3 655,90 Euros

DECEMBRE 2024

FÊTE DE NOËL : 5 823,72 Euros

TOTAL DÉPENSES HORS TAXES : 19 963,81 Euros

SOLDE CRÉDITEUR AU 31/12/2024 :

3 988,51 Euros

VIII. COMPTES DE L'EXERCICE

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982 et fait l'objet d'une synthèse globalisée en raison du nombre très important d'écritures comptables. Il est opéré en collaboration avec le service comptable, notre expert-comptable et vérifié par le commissaire aux comptes. Notre rapport répond aux exigences d'informations relatives aux différents postes détaillés de recettes et charges de la délégation que nous complétons ci-après.

VILLE : NEUILLY PLAISANCE

COMPTES DE L ' EXERCICE	2023	2024
<u>RECETTES H.T.</u>		
<u>CENTRE</u>		
Abonnés	172 365,30	166 120,65
Non Abonnés	4 240,96	4 072,21
<u>AVRON</u>		
Abonnés	12 523,16	12 273,30
Non Abonnés		
TOTAL DES RECETTES	189 129,42	182 466,16
Redevance Ville	8 206,00	8 205,70
Dépenses d'entretien et d'exploitation des marchés	8 491,03	8 369,66
Frais Divers (Dont assurances, timbres, honoraires divers, logiciel facturation régilog)	12 577,21	9 915,36
Frais Divers de gestion (frais de siège social)	24 586,82	23 720,60
Impôts et taxes	1 469,10	1 288,34
Personnel (Salaires et Charges sociales)	45 992,58	44 914,58
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	101 322,74	96 414,24
RESULTAT D 'EXPLOITATION	87 806,68	86 051,92
Frais financiers	775,90	
RESULTAT BRUT AVANT AMORTISSEMENTS ET IMPOTS	88 582,58	86 051,92
<u>DOTATIONS</u>		
Aux Amortissements	37 510,93	36 685,06
RESULTAT BRUT AVANT IMPOT	51 071,65	49 366,86

IX. ANNEXE : TABLEAUX

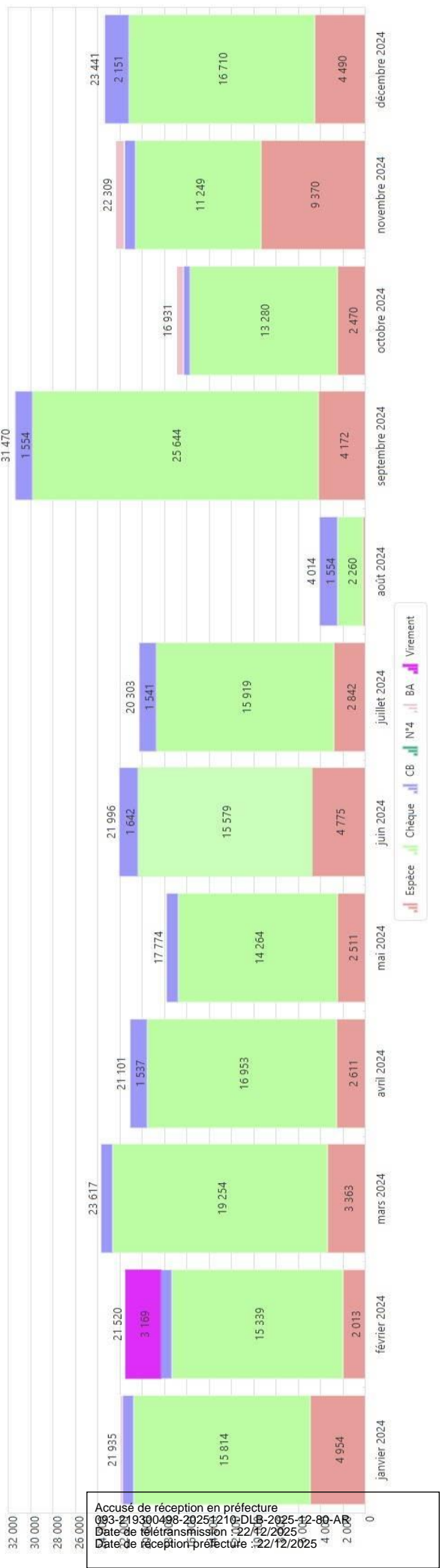
ENCAISSEMENTS MENSUELS TTC INCLUANT LES RECETTES D'ANIMATIONS ET LE REMBOURSEMENT DES CHARGES DE FLUIDES

Certifié exécutoire
Acte publié le 22 / 12 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025



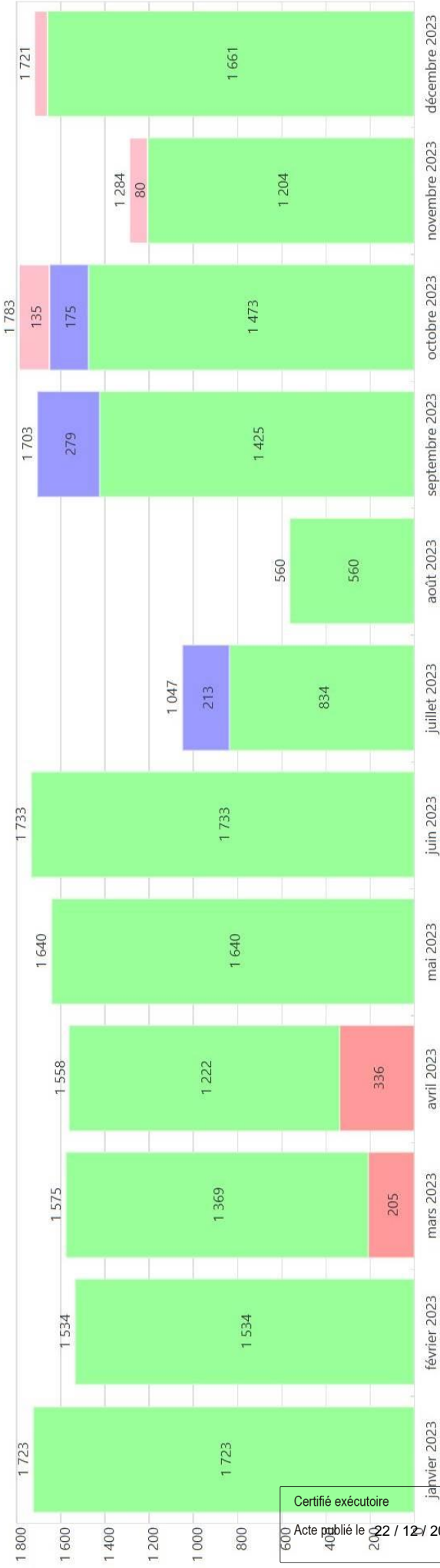
FIRAZFC UD FERAM



Certifié exécutoire
Acte publié le 22 / 12 / 2025

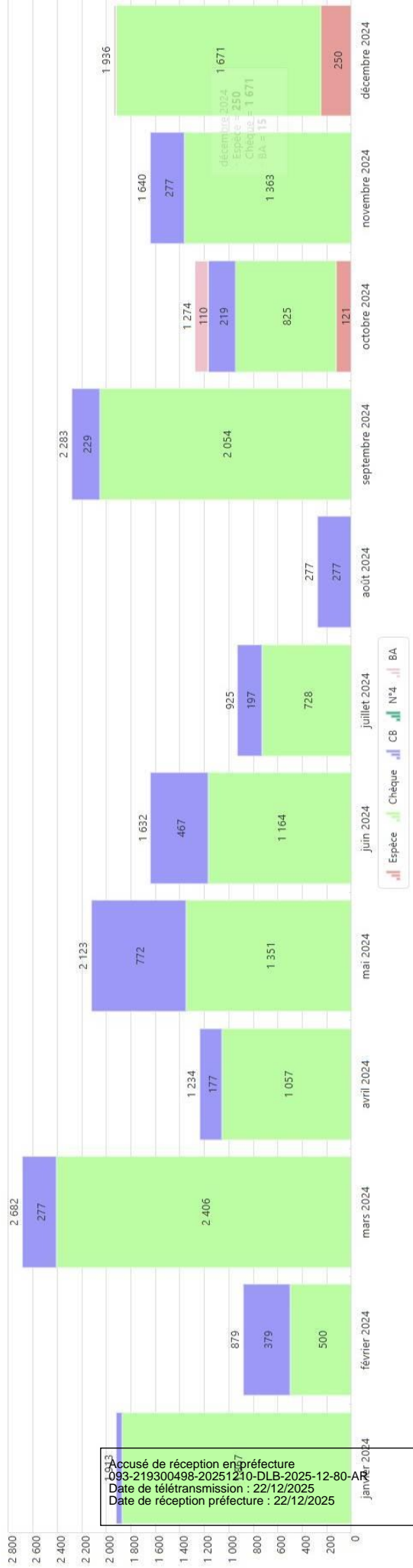
Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

MARCHÉ PLATEAU D'EAU



Acte publié le 22 / 12 / 2025

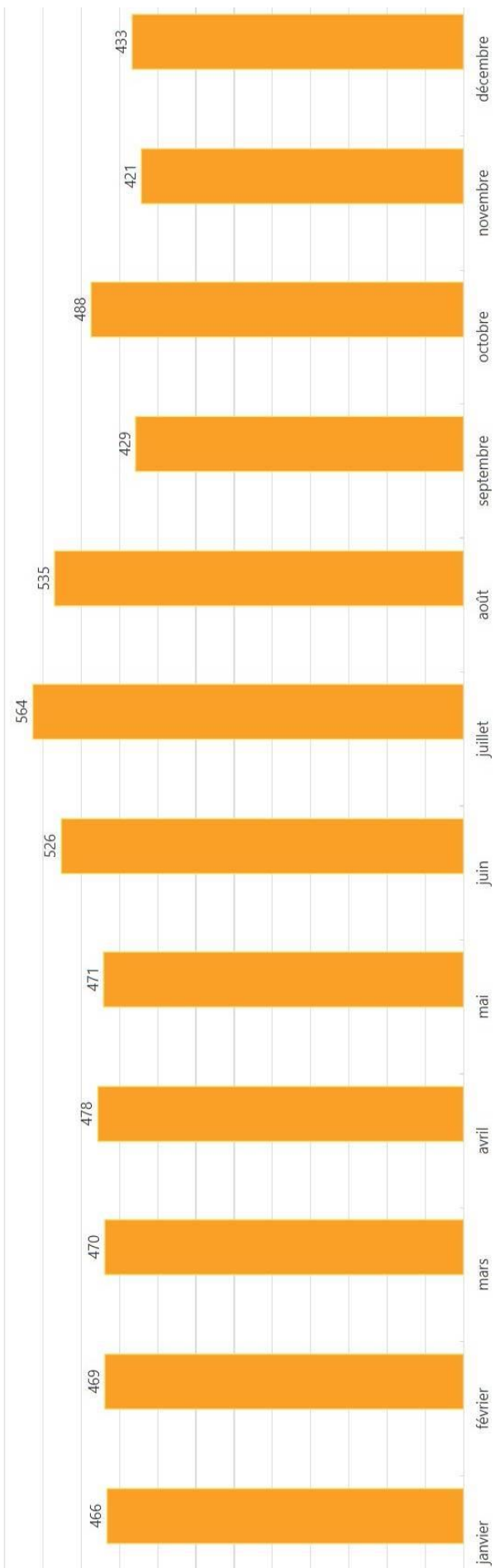
Certifié exécutoire



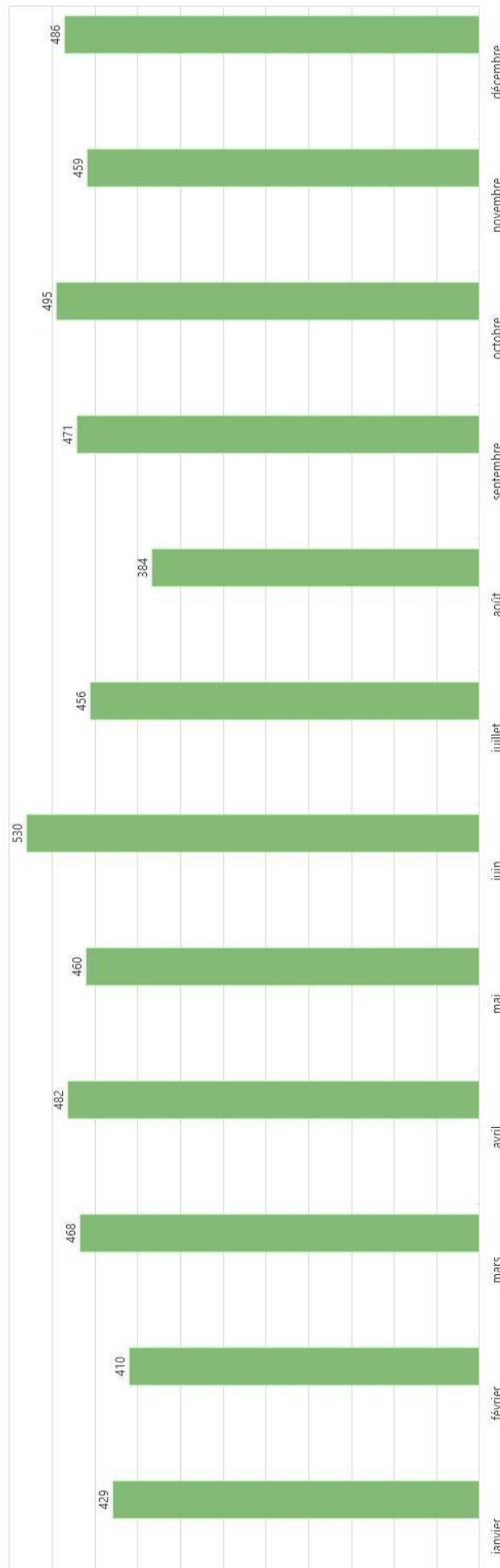
2023

MÈTRES LINÉAIRES FACTURÉS : ABONNÉS ET CASUELS

2024



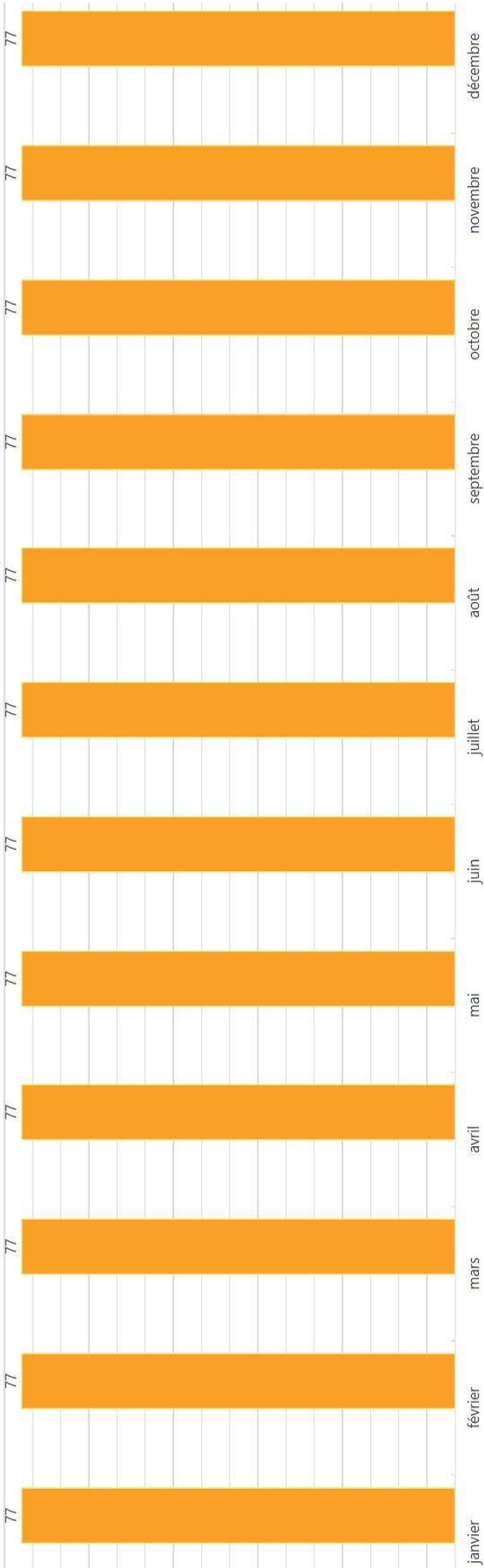
MARCHÉ FERRE



Certifié exécutoire
 Acte publié le 22 / 12 / 2025

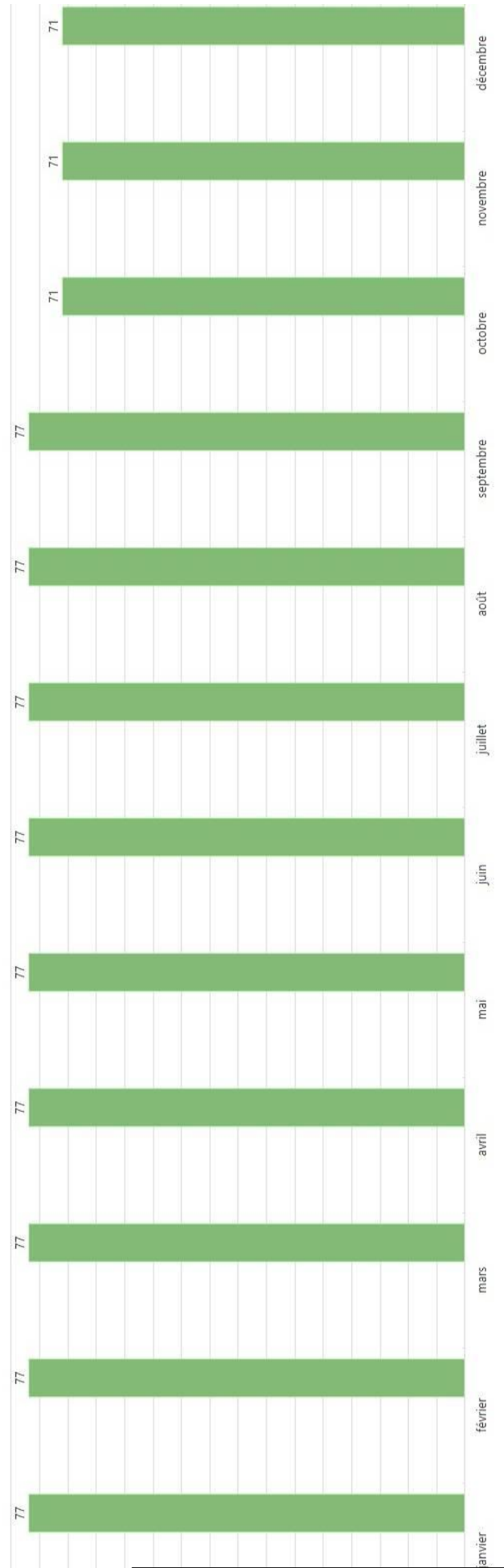
Accusé de réception en préfecture
 093-219300488-20251210-DLB-2025-12-80-AR
 Date de télétransmission : 22/12/2025
 Date de réception préfecture : 22/12/2025

2023



MARCHE PLATEAU D'AVANZOR

2024



Accusé de réception en préfecture
 093-219300498-20251210-DLB-2025-12-80-AR
 Date de télétransmission : 22/12/2025
 Date de réception préfecture : 22/12/2025